

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 26 Juin 2023 à 19 heures

Présents : S. GENEST, M. PIALAT, R. ROUDIL, R. SOULERIN, C. DOIZE, D. EVESQUE, F. DOIZE, C. CORNUT, C. PEIS, J-L. JOUVE

Absents excusés : V. MAISONNEUVE, J. ROUDIER, C. SUCHET, S. NURY, E. HILAIRE, T. BALAZUC, D. AUZAS, N. ATAMNA, A. CHALABREYSSE

Procurations : S. GENEST, J-L. JOUVE, C. DOIZE, R. ROUDIL, R. SOULERIN

Secrétaire de séance : R. SOULERIN

ORDRE DU JOUR:

- Délibération portant sur le débat PADD du PLUi
- Délibération portant sur une demande de subvention sécurisation passages piétons
- Délibération portant sur une demande de subvention pacte routier pour la voirie communale
- Délibération portant sur la signature d'une convention SDIS pour mise à disposition des agents sapeurs-pompiers volontaires
- Délibération portant sur une subvention exceptionnelle à l'association VIE

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération portant sur le débat PADD du PLUi

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) exerce la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » depuis le 1er janvier 2018 et que par délibération en date du 07 mars 2019, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire.

Après une première phase d'étude consacrée à la réalisation du diagnostic, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été définies et présentées en conférence intercommunale des Maires le 04 mai 2023 ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 09 mai 2023. Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein des conseils municipaux et du conseil communautaire au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLUi.

Le Maire présente les orientations générales du PADD, qui s'articulent autour de 4 axes principaux et de 16 orientations générales :

Axe 1 : Urbanisme / Habitat / Cadre de vue & paysage / Aménagement de l'espace

Axe 2 : Le développement économique

Axe 3 : Les équipements et les services à la population

Axe 4 : Résilience environnementale, déplacements et sobriété énergétique

Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD

Délibération portant sur une demande de subvention sécurisation passages piétons

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une aide à l'investissement auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la demande de financement Atout Ruralité et autorise Madame le Maire à solliciter et signer la demande de subvention à hauteur de 40% de 18 035 € HT des dépenses programmées.

Délibération portant sur une demande de subvention pacte routier pour la voirie communale

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Département met en place une aide financière concernant les travaux de revêtement de voirie (enrobé) et propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le PACTE ROUTIER auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la demande de financement à hauteur de 40 % des dépenses d'enrobé et autorise Madame le Maire à signer les documents s'y reportant

Délibération portant sur la signature d'une convention SDIS pour mise à disposition des agents sapeurs-pompiers volontaires

Considérant l'intérêt d'un partenariat entre les employeurs publics et le service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche dans le dessein d'améliorer réciproquement la qualité du service en vue de la protection des personnes, des biens et de l'environnement,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la signature d'une convention de disponibilité pour le développement du volontariat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve et autorise madame le Maire à signer la convention.

Délibération portant sur une subvention exceptionnelle à l'association VIE

Madame le maire fait part au Conseil municipal d'une demande de subvention de l'association Vie par son président.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, une subvention de 500 € au profit de l'association VIE de Lachapelle sous Aubenas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

A Lachapelle sous Aubenas, le 27/06/2023
Le Maire,
Sandrine GENEST

